EDF GDF

Directions Générales

Service Général de Médecine du Travail SG MT

Vos Réf.:

Nos Réf.: Dr DF/IV

Monsieur le Docteur CARRE
Médecin du Travail EDF-GDF
5, rue de la Commune
Boîte Postale 20
94802 VILLEJUIF

Interlocuteur : M.

Objet: PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Paris, le 05 DEC. 1988

063945

Cher Ami,

En complément de mon courrier du 8 novembre 1988 tu trouveras, ci-joint, la fiche de données de sécurité de MAXIREI.

Elle est confidentielle car elle contient la composition et le pourcentage.

Bien à toi.

Division E.T.H.I.S.
Le Responsable de la Branche
Toxicologie-Electropathologie
Rayonnements non ionisants

Docteur D. FOLLIOT

DIEM 87 1731

CNOMO

N° 75 05 010 N

HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

SUBSTANCES ET PREPARATIONS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FOURNISSEUR

SUC 52 48

1

1.1 Appellation commerciale du produit : **MAXIREI**

CONFIDENTIEL car s/ et leur composition

1.2 Utilisations prévues par le fournisseur : _____

2

2.1 Nom ou raison sociale du fournisseur : _____

Adresse : _____

2.2 Correspondant habilité : M. _____ Tél. : (_) _____

3

COMPOSITION DU PRODUIT

NOMS CHIMIQUES DES CONSTITUANTS	% EN MASSE
CHLORURE DE METHYLENE	**19.5 %**
TRICHLORETHANE	**24.5 %**
WHITE - SPIRIT à moins de 5 % d'AROMATIQUES	**56 %**
	100 %

4

4.1 Propriétés physiques et chimiques.

METHODES	CARACTERISTIQUES	UNITES	VALEURS
	Etat physique		**LIQUIDE**
	Masse volumique	kg/m3	**0.926**
	Odeur		
	Couleur		
	Point d'ébullition	°C	
	Point de fusion	°C	
	Stabilité thermique		
	pH - à l'état de livraison	unité pH	**NON AQUEUX**
	pH - à % (dilution d'utilisation)	unité pH	
	Densité des vapeurs		
	Tension de vapeur - à 20°C		
	- à °C (température d'utilisation)		

4.2 Modification du produit dans le temps sous l'action de :

- la chaleur : **NE PAS EXPOSER AU SOLEIL**
- le froid : _____
- la lumière : _____
- l'humidité : _____

4.3 Propriétés chimiques

DEGRAISSANT A BASE DE SOLVANTS PETROLIERS ET CHLORES.

5.1 Le produit est-il : inflammable ? oui XXXX (1) comburant ? oui non (1)

Point d'éclair : 41 °C selon _____ (préciser la méthode)

Limites d'explosivité : inférieure _____ % supérieure _____ %

Température d'auto-inflammation : _____ °C selon _____ (préciser la méthode)

Nature des gaz/fumées toxiques ou dangereux pouvant être émis lors de la combustion ou par effet de température élevée dans certaines conditions :

ACIDE CHLORHYDRIQUE - CHLORE - PHOSGÈRE DUS

A LA PRESENCE DES SOLVANTS CHLORES.

5.2 Agents d'extinction

- recommandés : MOUSSE ANHYDRIDE CARBONIQUE
- contre indiqués : EAU

6 TOXICOLOGIE

6.1 Principaux effets pathologiques observés ou connus

(relatifs aux hydrocarbures et aux solvants chlorés)

- pour la peau : peut provoquer des dermatoses par contact fréquent ou prolongé.
- pour les muqueuses oculaires : " " " " " " "
- pour les voies respiratoires : Action sur le système nerveux central (vertiges...)
- pour les cellules sanguines : " " " " " "
- en cas d'ingestion : _____
- autres effets connus, éventuellement narcotiques : _____

6.2 Vapeurs dégagées et méthodes connues de détection et de dosage dans l'air

DICHLOROMETHANE . TRICHLORETHANE . HYDROCARBURES

(Dosage par chromotographie en phase gazeuse)

6.3 Ecotoxicologie (principaux effets dangereux pour la flore et la faune de l'environnement)

7

7.1 Mesures de prévention suggérées

Utilisation en local ventilé loin d'une flamme - Se munir de gants -

Ne pas manger ou fumer pendant l'emploi.

7.2 Conseils de premiers secours en attente de la prise en charge par le service médical

- en cas d'inhalation : Amener le patient à l'air libre - Appeler un médecin
- en cas de projection sur la peau : Laver à grande eau - Appeler un medecin
- en cas de projection dans les yeux : " " " " "
- en cas d'ingestion : Tenter de faire vomir si le sujet est conscient et alerter le service médical.

(1) rayer la mention inutile

8 | REGLEMENTATION **VOIR TRICHLORETHANE ET CHLORURE DE METHYLENE (ci-joint)**

8.1 - Maladies professionnelles : oui, tableau N° _____ ; non (1)

(moins de 18 ans : oui non (1)

- Travaux interdits aux (femmes : _____ oui non (1)

(femmes enceintes : oui non (1)

- Réglementation sanitaire particulière :

_____

8.2 Réglementation des substances vénéneuses section : _____ tableau N° _____

8.3 Etiquettes légales *(à joindre à la présente fiche)*

- pour le transport (règlement du 15 Avril 1945)

- N° de code de danger : **ETIQUETTE VERTE "CONTIENT DU TRICHLORETHANE"**

- N° de code de la matière : _____

- pour l'utilisation : symboles de danger : **2 A**

8.4 Protection de l'environnement

- Loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

- N° de la nomenclature lié au stockage et à l'emploi du produit :

_____

- Loi sur l'élimination des déchets - prescriptions particulières :

NE PAS REJETER - CONSERVER DANS DES RECIPIENTS METALLIQUES CLOS ET ETANCHES

- Rejets : **FAIRE RETIRER PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE;**

	NECESSITENT UN TRAITEMENT	PEUVENT OU DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECUPERATION
	Préciser les méthodes possibles (les joindre à la fiche)	
GAZEUX		
LIQUIDES		
SOLIDES OU BOUEUX		

(1) rayer la mention inutile

STOCKAGE ET MANUTENTION

9.1 Conditionnements utilisés : ______

9.2 Recommandations :

- Températures limites de stockage : mini : 0 °C, maxi : 40 °C
- le stockage doit être :

- sous abri :	oui	xxxx	(1)
- en local ventilé :	oui	xxxx	(1)
- à l'abri de l'humidité :	oui	xxxx	(1)
- avec cuve de rétention :	oui	xxxx	(1)
- avec mise à la terre :	oui	non	(1)

- Temps de conservation conseillé dans des conditions normales de stockage :
2 ANS
- Autres précautions particulières : STOCKER LOIN D'UNE FLAMME , A L'ABRI DU SOLEIL
- Incompatibilités connues : ne pas stocker ou utiliser à proximité des produits ci-après :
NE PAS METTRE EN CONTACT DE L'EAU ET DES PRODUITS OXYDANTS.

10 OBSERVATIONS PARTICULIERES

NOTA : *Dans le cas où le produit serait modifié dans sa composition, le nouveau produit ferait l'objet d'une nouvelle appellation commerciale et une nouvelle fiche de renseignements serait remplie par le fournisseur.*

11 Fait à villemeux le 22 NOV 1988 19

Signature :

REICO FRANCE
Recherche Industrielle Chimique de l'Ouest
ROSAY PAR P... 28410 BU
Cochereau... 25.05
Siret B 318.746.732
Télex 780358

* Les informations contenues dans cette fiche ont pour but de vous conseiller, elles tiennent compte d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité et ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité;*

(1) rayer la mention inutile

ELECTRICITE DE FRANCE – GAZ DE FRANCE
SERVICE NATIONAL
Service Général de Médecine du Travail
Services Prévention et Sécurité

FICHE D'UTILISATION N° 28

Nom du produit	MAXIREI
Adresse du fabricant ou du distributeur	Société REICO Rosay par Prouais 28500 VERNOUILLET
Utilisation **Nature des travaux**	Dégraissage à froid de toutes pièces métalliques
Présentation	Fûts de 30, 60, 120 et 210 litres
Technique de mise en œuvre	Techniques habituelles de nettoyage et dégraissage à froid (bain, pinceau)
Composition	Chlorure de méthylène 19,5 % trichloréthane 26,5 % Solvant hydrocarboné de type alicyclique classique, additionné de trichloréthane et d'essences spéciales white spirit < 5 % d'aromatiques
Prévention - Sécurité	– Port de gants type PCV – Port de lunettes de protection – Stocker en local frais – Ne pas stocker en emballage en aluminium – Produit inflammable : ne pas fumer, éloigner de tout point d'ignition
Médecine du Travail	– Dermatose de contact – Effet narcotique en cas d'inhalation prolongée – Pas de surveillance médicale particulière
Premiers soins ou premiers secours	– Inhalation prolongée : faire respirer de l'air pur – Contacts cutanés : lavage à l'eau – Projection dans les yeux : rincer abondamment à l'eau consulter un ophtalmologiste
Incendie	– Liquide inflammable de point éclair compris entre 30 et 60° C – Extinction : CO_2, poudre